

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-1561

présenté par

M. Lenormand, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Descamps, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	2 000 000	2 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A 4750 km de Paris et 25 km de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé d'une dizaine d'îles représentant un linéaire de 260 km de côtes peu artificialisées.

Il comporte aussi de vastes tourbières, connectées par de nombreux cours d'eau, et de nombreux cordons littoraux construits par les étapes progressives de sédimentation, appelés beach ridges, comme l'isthme entre Miquelon et Langlade.

Depuis quelques années la succession de tempêtes, associées à des surcotes atmosphériques, a généré une très importante dégradation du littoral de l'archipel.

Quant à l'isthme de Miquelon-Langlade, il a subi un affaissement du talus littoral et une rupture de la route attenante.

Les changements climatiques entraînent aussi l'effondrement de falaises, l'envasement des baies, la reconfiguration des plages. Quant aux côtes basses, elles sont soumises aux actions de trois principaux agents dynamiques : la houle, la marée et le vent, et présentent une certaine mobilité.

Le réchauffement climatique, avec la montée des eaux et l'érosion, risquent de s'accroître prochainement. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en date du 9 août dernier, prédit les taux de ces multiples manifestations.

La tempête Fiona, de septembre dernier, même si moins violente que dans d'autres territoires, elle a été un exemple de ces effets climatiques et très préjudiciable pour l'archipel.

Ainsi, la Collectivité territoriale est engagée dans « une course contre la montre » pour anticiper les conséquences de ces phénomènes, pour protéger, à la fois des espaces du littoral, des biens des habitants et des infrastructures des communes en danger.

Ce choix est de protéger « coûte que coûte » et comprend un investissement financier et humain conséquent.

C'est pourquoi, il est demandé de soutenir la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon à la hauteur de 2 millions d'euros.

Aussi est-il proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 2 millions d'euros des crédits de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » pour Saint-Pierre et Miquelon ;
- Une diminution de 2 millions d'euros des crédits de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi Outre-mer ».

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à assurer la recevabilité.